

Retraites : Un combat sans frontières

Si le gouvernement français semble être aujourd'hui le plus inventif en termes de transformation du système des retraites, la remise en cause des droits acquis en la matière ne relève en rien de l'exception française. Ces derniers mois, des mobilisations massives ont eu lieu aux quatre coins de la planète pour défendre les pensions.

« **A**-t-on encore besoin de pensions de réversion? », fait mine de s'interroger l'OCDE dans son rapport annuel sur les retraites publié le 3 décembre, avant de suggérer de les réduire, au motif notamment que ces pensions encourageraient les conjoints survivants à ne pas travailler. Il y a un an, l'OCDE soulignait déjà : « Face aux défis de la viabilité financière et de l'adéquation du niveau des retraites, les pays doivent encore faire preuve d'audace. »

Que les organisations et institutions internationales s'intéressent à la question des systèmes de pension n'a rien de nouveau, que leurs recommandations soient suivies d'effet non plus, d'autant qu'elles sont avalisées voire impulsées en leur sein par les représentants des gouvernements.

La nouveauté réside plutôt dans la multiplication ces derniers mois des mobilisations contre les réformes découlant de ces recommandations dans des pays aussi différents et/ou éloignés les uns des autres que la Belgique, le Brésil, la Russie, la Croatie ou l'Espagne...

UN DÉFI POUR LES GOUVERNEMENTS : « MAINTENIR LA CADENCE DES RÉFORMES »

Ces recommandations (ou injonctions, comme dans le cas de la *(Suite en page 13)*



© PLANET PIX/ZUMA-REA

© F. BLANC

Retraites : Un comb



© 2017 BY ZUMA WIRE/ZUMA/REA

soit votée par les députés avant même son investiture le 1^{er} janvier prochain, les débats parlementaires traînent en longueur. Cela sur fond de campagne nationale lancée par les confédérations syndicales en défense du système actuel de sécurité sociale et donc de nouvelles mobilisations à travers le pays, comme le 22 novembre dernier. Le projet vise à réaliser quelque 500 milliards de reais d'économies (129,3 milliards d'euros) sur dix ans. Il en visait 800 à l'origine.

ceux qui partiraient en retraite anticipée. Le 20 octobre dernier, une manifestation massive a eu lieu à Zagreb, à l'appel notamment de la fédération des syndicats indépendants (NHS). Les syndicats revendiquent des augmentations de salaires et des mesures pour favoriser les emplois stables et pérennes, en lieu et place des contrats courts majoritairement utilisés dans le pays, ce qui permettrait d'augmenter le volume des cotisations et de mettre un frein à l'exode massif des jeunes diplômés.

BRÉSIL :



UNE BOMBE À RETARDEMENT POUR

LE GOUVERNEMENT BOLSONARO

Confronté à des manifestations et des grèves d'ampleur, notamment au printemps 2017, l'ex-président Michel Temer n'est pas parvenu à imposer la réforme des retraites visant à harmoniser, par le bas, les retraites des secteurs privé et public, avec à la clé un report de l'âge de départ. Son successeur, Jair Bolsonaro, élu le 28 octobre dernier, y parviendra-t-il? Alors qu'il souhaitait qu'elle

CROATIE :



LA RÉFORME S'ACCÉLÈRE, LA MOBILISATION AUSSI

Dans le dernier pays à être entré dans l'Union européenne (en juillet 2013), le report de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, initialement prévu pour 2038, a été avancé à 2031, en réponse aux pressions de Bruxelles. Le gouvernement l'a annoncé en début d'année, augmentant la colère qui s'était déjà manifestée en diverses occasions ces dernières années. La réforme prévoit aussi de pénaliser

ESPAGNE :



« IL N'Y A PAS DE MARGE DE

NÉGOCIATION »

Les premières « marches pour des pensions dignes », rassemblant des dizaines de milliers de personnes, à l'appel des deux confédérations syndicales, l'Union générale des travailleurs (UGT) et les Commissions ouvrières (CCOO), remontent à septembre 2017. D'autres manifestations ont suivi en février,

BELGIQUE :



APRÈS UN PREMIER REcul DU GOUVERNEMENT SUR LA RETRAITE PAR POINTS...

La mobilisation se poursuit en Belgique. Alors qu'elle avait déjà permis d'obtenir que le gouvernement renonce à imposer un système de retraite par points, des dizaines de milliers de personnes ont défilé à Bruxelles le 2 octobre à l'appel des organisations syndicales. Une nouvelle manifestation nationale est prévue le 14 décembre. L'objectif est d'obtenir le maintien de l'âge de la retraite à 65 ans, alors que le gouvernement entend le porter à 67 ans d'ici 2030. Il s'agit aussi d'obtenir le maintien des conditions actuelles des retraites anticipées, la reconnaissance de la pénibilité sans perte de pension et un minimum de pension de 1 500 euros pour tous. La plate-forme revendicative inclut une augmentation générale des salaires dans le cadre d'un accord interprofessionnel et une augmentation du salaire minimum.



bat sans frontières

mars, avril et cet automne avec pour revendication le retrait de la réforme adoptée en 2013, qui s'appliquera en totalité en 2023 mais qui a d'ores et déjà supprimé l'indexation automatique des retraites sur l'indice des prix. Elle introduit aussi un « facteur de soutenabilité » qui ferait dépendre le montant des pensions de l'espérance de vie, ce qui entraînerait une baisse des pensions d'environ 30% d'ici 2050. « Il n'y a pas de marge de négociation possible, il faut revenir à la situation de 2011, avant la réforme de 2013 », a déclaré le secrétaire général de l'UGT, José Alvarez, le 3 octobre dernier.

RUSSIE :



LE PRÉSIDENT
JOUÉ SA
POPULARITÉ

AVEC LA RÉFORME
DES RETRAITES

La réforme promulguée le 3 octobre 2018 par Vladimir Poutine va s'appliquer à un rythme très rapide. Le report de l'âge de la retraite de cinq ans (de 60 à 65 ans pour les hommes et de 55 à 60 ans pour les femmes) doit être achevé en 2029,

à raison de six mois de plus par année (en Allemagne et en France, le seuil a été relevé de respectivement un et deux ans, à raison d'un à deux mois par an). À l'origine, le gouvernement avait prévu un report de huit ans pour les femmes (à 63 ans). Il y a renoncé pour calmer les esprits après que des centaines de manifestations dans le pays ont rassemblé, à plusieurs reprises, du printemps à l'automne 2018, des dizaines de milliers de personnes, malgré la violente répression exercée par les forces anti-émeutes. Cela n'a pas empêché la cote de popularité du président russe de s'effondrer, ni son parti d'essayer plusieurs revers lors des élections régionales de septembre.

E. S.



© ZUMA PRESS/ZUMA/REA

LE RÊVE SUÉDOIS DU PRÉSIDENT MACRON

Le système de retraite suédois a été entièrement réformé à la fin des années 1990 pour aboutir à un régime par répartition en comptes notionnels. Le montant de la pension n'est donc plus garanti par les cotisations, mais dépend aussi de l'espérance de vie de la classe d'âge du retraité et de la conjoncture économique. Selon la confédération suédoise LO, un ouvrier à temps complet qui prend sa retraite à 65 ans ne perçoit plus que 53% de son salaire de fin de carrière contre 62% en 1995. Pas moins de 16,8% des retraités de plus de 65 ans et 24,35% des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté en percevant moins de 1165 euros par mois. Mais cela n'a pas suffi. Une nouvelle réforme survenue fin 2017 programme le report de l'âge de la retraite à 64 ans (contre 61 ans) d'ici 2026. Les Suédois pourront aussi travailler jusqu'à 69 ans s'ils le souhaitent, au lieu des 67 ans autorisés actuellement, voire au-delà avec accord de l'employeur.

(Suite de la page 11)

Grèce) prouvent néanmoins, si besoin était, que l'offensive contre les régimes de pension a une dimension internationale. On peut se souvenir de celles de la Banque mondiale au début des années 1990, au nom déjà de la nécessité de faire face au vieillissement démographique. On peut citer le sommet de Barcelone en 2002, au cours duquel les États membres de l'Union européenne ont mis l'accent sur la nécessité de « continuer d'examiner la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier à la lumière des défis que pose le vieillissement de la population en termes de budget ». Ou encore le rapport de 2012 du FMI, qui appelait à une diminution du montant des pensions. Et finir par celui de la Commission européenne d'avril dernier qui, si elle constate que les États membres « ont accompli des efforts pour garantir des pensions de retraite adéquates [avec les contraintes budgétaires - NDLR] », déclare qu'il n'en reste pas moins « du chemin à parcourir ».

Mais aujourd'hui, le défi auquel sont confrontés les gouvernements est bien de « maintenir la cadence des réformes », comme le faisait remarquer le FMI au sujet de la France en juin dernier, avec un à-propos que confirment les événements actuels, tout en qualifiant le gouvernement français de « chef de file des réformes en Europe », avec toujours autant d'à-propos. Un petit tour d'horizon suffit en effet pour comprendre que le chemin à parcourir pourrait bien être plus périlleux que prévu.

Evelyn Salamero



© DANNY GYS/REPORTERS-REA



France : la future réforme des retraites en questions

La France serait-elle championne de la remise en cause des droits à la retraite? Après plusieurs contre-réformes qui sont venues depuis vingt-cinq ans largement les amputer, avec le recul de l'âge légal et la baisse des pensions, c'est désormais à l'architecture même du système de retraite que s'attaquent les pouvoirs publics. Le système demeurerait par répartition, à savoir que les cotisations continueraient de financer les pensions en temps réel. Mais il est prévu de remplacer les quarante-deux régimes de base et complémentaires en annuités existants par un régime unique par points. Force Ouvrière a déjà dit son opposition à un tel système car les futurs retraités ont tout à y perdre.

De nombreuses incertitudes subsistent. Le projet de réforme fait depuis le printemps l'objet d'une concertation au long cours entre le Haut-commissaire à la réforme des retraites et les interlocuteurs sociaux. Un bilan d'étape, initialement programmé pour début 2019, est repoussé. Il faudra attendre le printemps pour avoir des réponses plus précises. Le point sur le contenu de la future réforme, en questions et en quelques réponses.

Le gouvernement vante un futur système « plus simple, plus juste, pour tous ». Qu'en est-il réellement?

Le nouveau système serait plus injuste pour tous. Un régime unique par points s'avère beaucoup moins avantageux qu'un régime en annuités, car le calcul se fait sur l'intégralité de la carrière et non plus sur les meilleures périodes. De nombreuses femmes seraient perdantes car ce sont elles qui subissent majoritairement les temps partiels. De plus, dans un tel régime le montant des retraites est fonction de la valeur donnée au point de retraite. Une valeur qui peut varier en fonction de décisions politiques, dictées par des arguments économiques. Les sa-

lariés n'auraient ainsi aucune certitude sur le montant de leur future retraite.

Qui serait concerné par la réforme?

Les salariés du privé et du public, les travailleurs indépendants, les professions libérales et les agriculteurs seraient concernés. La réforme devrait s'appliquer à partir de la génération 1963, avec l'hypothèse (pour l'instant privilégiée par le Haut-commissariat à la retraite) d'un vote de la loi fin 2019 et d'une entrée en vigueur du nouveau système en 2025. La réforme ne toucherait pas les assurés qui sont à moins de cinq ans de l'âge de la retraite, ni les retraités d'aujourd'hui.

Quelles seraient les conséquences de la réforme pour les salariés de la fonction publique d'État?

Les agents de la fonction publique d'État sont fonctionnaires à vie, et l'État employeur a l'obligation de verser leurs pensions, via une subvention dans un fonds dédié (CAS). Le système universel supprimerait donc le code des pensions civiles et militaires, qui régit l'attribution de leurs pensions. Cela remettrait en cause, *de facto*, le statut de la fonction publique, qui couvre aussi les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Une conséquence que FO entend bien combattre.

Le syndicat s'interroge par ailleurs : l'État ne va-t-il pas profiter de la réforme pour se défaire de ses obligations d'employeur en matière de cotisations sur l'ensemble des actifs?

Comment seraient calculés les droits à la retraite?

Ils seraient calculés pour tous sur des carrières intégrales, contre actuellement les vingt-cinq meilleures années pour le privé et les six derniers mois pour le public. Seraient intégrées au calcul les primes des fonctionnaires et des salariés relevant aujourd'hui de régimes

spéciaux. Seraient également pris en compte les revenus d'activité dans la limite de 120 000 euros brut annuels (trois plafonds de la Sécurité sociale).

Serait-il encore possible de partir à la retraite à 62 ans?

L'âge légal de départ reste fixé à 62 ans, mais il pourrait devenir de plus en plus difficile de partir à 62 ans. La mise en place d'un âge pivot, à partir duquel on met une décote sur les pensions, fait partie des pistes étudiées. L'âge de 63 ans pourrait être choisi, sur le modèle de ce qui a été mis en place pour les retraites complémentaires Agirc-Arrco, avec un accord de 2015 que FO n'a pas signé.

Qu'advierait-il des pensions de réversion?

Après une polémique sur leur maintien, leurs modalités d'application restent floues : mise sous conditions de ressources des pensions de réversion? Droits calculés en fonction des ressources du conjoint encore vivant et non plus du salaire du conjoint décédé? FO revendique le maintien du mode de calcul actuel avec un alignement par le haut, soit 60% du montant de la pension du conjoint décédé, sans conditions de ressources.

Chaque euro cotisé donnerait-il réellement les mêmes droits à tous, comme l'a martelé le gouvernement?

Les travailleurs indépendants bénéficieraient d'un « régime de cotisations adapté ». Ce système viendrait rompre l'égalité de traitement promise par le gouvernement, le fameux « un euro cotisé vaut les mêmes droits pour chacun ». Est-ce à dire que les salariés payeraient pour les indépendants percevant le minimum contributif unique, c'est-à-dire pour ceux qui n'auraient pas assez cotisé pour bénéficier d'une retraite minimum?

Françoise Lambert